

Déclaration de conformité CE

Aux termes des Directives CE



Produit objet de la déclaration: Parois de douche composées par l'union de un ou plusieurs panneaux et/ou portes ayant le but de créer un endroit pour contenir l'eau afin de jouir de la douche. En Italie ces parois sont couramment nommées « parois de douche » et « parois pour baignoire » dans leurs différentes formes.

Lignes de produits: Trendy, Classic, Easylife

SAMO S.p.A. déclare que toutes les parois de douche ont été développées et fabriquées en conformité aux termes de la **Directive Européenne 89/106/CEE** (Produits de Construction) et ses modifications successives introduites par la **Directive Européenne 93/68/CEE**.

SAMO S.p.A. déclare en outre que l'actualisation des Directives citées ci-dessus est garantie par l'application de la norme harmonisée:

EN14428:2008

(Parois de douche – qualités fonctionnelles requises et méthodes de tests).

Notes:

Cette déclaration de conformité perd sa validité au cas où, sans déclaration de consensus de la partie de Samo S.p.A., le produit est :

- soit modifié, intégré ou changé de n'importe quelle façon qui le rende différent du produit original
- soit installé non conformément aux instructions de montage Samo

SAMO S.p.A.
Via Trieste, 80
I – 37040 Bonavigo (VR)
Tel.: +39044273018
Fax: +390442670033
info@samo.it
www.samo.it

Bonavigo, le 05/08/2011



Le Président
Denis Venturato

